

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 19 juin 2019 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté

Mme Isabelle Mainguy

Mme Johanne Minville

M. Sylvain Lefèbvre-Matte

M. Serge Tremblay

M. Yves Walsh

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire

M. Mathieu Bisson, représentant commissaire-parent pour le primaire

Mme Christine Mc Elligott, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCES

Mme Marie-Claude Deschênes

Mme Lina Moisan

M. Roger B. Plamondon

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale, Mme Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire, M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, M. Éric Bard, directeur adjoint par intérim du Service des ressources humaines et Mme Claudette Julien, directrice des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC157/18-19**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2019.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 19 juin 2019

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE

- 6.1 Politique de gestion des cadres [@]
- 6.2 Nomination DGA temps partiel (au 1^{er} juillet 2019)
- 6.3 Demande de congé sans traitement (SL)
- 6.4 Nomination de la direction à l'ESSM
- 6.5 Affectation de direction d'établissement

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Motion de félicitations – Brigades culinaires – École Louis-Jobin
- 7.2 Motion de félicitations – Grande récompense – École Saint-Charles-de-Grondines

8. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.1

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Politique de santé et de sécurité au travail [@]
- 9.2 Plan d'effectifs du personnel de soutien [@]
- 9.3 Plan d'effectifs du personnel professionnel [@]

10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 10.1 Contrats de transport scolaire – ajout de véhicule
 - 10.1.1 Secteur Pont-Rouge

- 10.1.2 Secteur Donnacona
- 10.2 Représentant C.S.
 - 10.2.1 Services internet Affaires Hydro-Québec
 - 10.2.2 Intégration des folios au Service AccèsD Affaires
 - 10.2.3 Dossier entreprise – Revenu Québec
- 10.3 Budget 2019-2020 - information

11. DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 11.1 Cession de terrain – Espace urbain Saint-Raymond
- 11.2 Appel d'offres – Contrats d'entretien ménager
 - 11.2.1 École de la Saumonière
 - 11.2.2 École des Trois-Sources
 - 11.2.3 Écoles de la Morelle et du Phare et Saint-Charles-de-Grondines
 - 11.2.4 École secondaire de Saint-Marc
- 11.3 Appel d'offres – Contrôle d'accès des écoles secondaires
- 11.4 Autorisation pour l'utilisation du terrain de soccer à l'ESSM @

12. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- 12.1 Traitement des plaintes en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics
 - 12.1.1 Nomination d'un responsable
 - 12.1.2 Procédure de traitement des plaintes @

13. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 13.1 Suivi - Comité d'évaluation de la direction générale

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC158/18-19

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC159/18-19

6.1 POLITIQUE DE GESTION DES CADRES

ATTENDU QUE la Politique de gestion du personnel cadre a été amendée pour harmoniser les aspects suivants :

- La durée des vacances annuelles des administrateurs et des cadres d'établissement ;
- La gestion rigoureuse de la banque de vacances annuelles par l'application de l'article 7.1.5.

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'ADOPTER la Politique de gestion du personnel cadre telle que modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC160/18-19

6.2 NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la personne agissant à titre de directeur général adjoint exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

DE NOMMER Monsieur Jean-François Lussier au poste de directeur général adjoint, à temps partiel, à la Commission scolaire de Portneuf, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019, le tout conformément au « Règlement des gestionnaires des commissions scolaires et la politique de gestion de la Commission scolaire de Portneuf ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC161/18-19

6.3 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UN CADRE

ATTENDU QUE Madame Solange Langlois est une employée cadre régulière de la Commission scolaire de Portneuf;

ATTENDU QUE le contenu de l'article 7.4.1 de la politique de gestion du personnel cadre actuellement en vigueur permet à la Commission scolaire d'accorder un congé sans traitement de 100 % pour l'année scolaire 2019-2020 ;

ATTENDU l'article 271 du règlement numéro 209 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'accorder à Madame Solange Langlois un congé sans traitement de 100% à compter du 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 30 juin 2020, selon les dispositions de la Politique de gestion des cadres en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC162/18-19

6.4 NOMINATION À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

ATTENDU QUE toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

ATTENDU QUE la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

ATTENDU QUE l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

DE NOMMER Madame Marie-Pierre Plamondon au poste de directrice de l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières, dans une proportion de 100%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC163/18-19

6.5 AFFECTATION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

ATTENDU QUE toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

ATTENDU QUE la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

ATTENDU QUE la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

ATTENDU QUE l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D’AFFECTER Annick Goulet-Bernier au poste de directrice de l’école du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines, dans une proportion de 100%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC164/18-19

7.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – BRIGADES CULINAIRES DE L’ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN

ATTENDU le programme «Les Brigades culinaires» basé sur des techniques de base en cuisine et visant à mettre les jeunes entre 12 et 17 ans au cœur de l’action pour créer un phénomène de groupe autour de l’alimentation et des saines habitudes de vie ;

ATTENDU la participation des élèves de l’école Louis-Jobin à la première édition des Brigades culinaires où ils affrontaient quatre autres équipes provenant d’écoles secondaires de la province ;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D’ADOPTER une motion de félicitations aux élèves de l’école secondaire Louis-Jobin qui ont terminé au deuxième rang de la demi-finale de l’est qui s’est déroulée le 11 mai 2019 à Saint-Raymond.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC165/18-19

7.2 MOTION DE FÉLICITATIONS – GRANDE RÉCOMPENSE DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU le défi des Cubes énergie organisé dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie visant à promouvoir de saines habitudes de vie chez les jeunes, par l’activité physique et une saine alimentation ;

ATTENDU la participation des élèves des écoles de la Commission scolaire de Portneuf au cours du mois de mai 2019 ;

ATTENDU la Grande récompense qui gratifie les élèves des écoles gagnantes à la suite de cette participation ;

ATTENDU QUE la Grande récompense a permis à 4 200 élèves provenant des écoles à travers le Québec de dormir au Stade olympique de Montréal et de passer une journée à La Ronde les 15 et 16 juin 2019,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'ADOPTER une motion de félicitations aux élèves de l'école Saint-Charles-de-Grondines qui ont remporté cette Grande récompense et à tous les membres du personnel de l'école qui ont collaborés au projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC166/18-19

9.1 POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de mettre en place un cadre de référence visant une saine gestion des problématiques relatives à la santé et à la sécurité au travail de son personnel;

ATTENDU QUE les interventions en matière de prévention en santé et sécurité du travail et un milieu sain et sécuritaire influencent la qualité des services offerts et contribuent à la réalisation de la mission de la Commission scolaire;

ATTENDU les droits et obligations législatives régissant la santé et la sécurité au travail,

ATTENDU QUE le projet de politique de santé et sécurité au travail a fait l'objet d'un processus de consultation auprès des différentes instances,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'ADOPTER la Politique *relative à la santé et la sécurité au travail* et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC166/18-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC167/18-19

9.2 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

D'ACCEPTER le plan d'effectifs 2019-2020 du personnel de soutien de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC167/18-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC168/18-19

9.3 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'ACCEPTER le plan d'effectifs 2019-2020 des professionnels de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC168/18-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC169/18-19

10.1.1 CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – AJOUT DE VÉHICULE SECTEUR PONT-ROUGE

ATTENDU QUE le Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r. 12) permet à la commission scolaire de négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat pour l'année précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

ATTENDU QUE les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 avec nos transporteurs offrant le service en 2016-2017;

ATTENDU la croissance de clientèle dans le secteur de Pont-Rouge requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 50 km;

Monsieur le commissaire Mathieu Bisson propose :

D'AUTORISER l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 50 km à l'annexe B de l'année 2019-2020 au montant de 58 288,98 \$ (incluant l'indexation prévue de 2,27%, plus le montant pour la clause environnement, le cas échéant et avant les taxes) pour la compagnie Autobus Pont-Rouge Ltée. ;

D'AUTORISER Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2019-2020 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC170/18-19

10.1.2 CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – AJOUT DE VÉHICULE SECTEUR DONNACONA

ATTENDU QUE le Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r. 12) permet à la commission scolaire de négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat pour l'année précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

ATTENDU QUE les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 avec nos transporteurs offrant le service en 2016-2017;

ATTENDU la croissance de clientèle dans le secteur de Donnacona requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 20 km;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'AUTORISER l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 20 km à l'annexe B de l'année 2019-2020 au montant de 54 089,87 \$ (incluant l'indexation prévue de 2,27%, plus le montant pour la clause environnement, le cas échéant et avant les taxes) pour la compagnie Transport scolaire Donnacona inc. ;

D'AUTORISER Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2019-2020 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC171/18-19

10.2.1 SERVICES INTERNET AFFAIRES HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU le besoin du Service des ressources financières de la Commission scolaire de Portneuf de procéder avec efficacité, efficience et un souci d'économie ;

ATTENDU la possibilité pour la Commission scolaire de Portneuf de s'inscrire aux services internet affaires d'Hydro-Québec pour le paiement pré-autorisé des factures énergétiques ;

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'AUTORISER Monsieur Jean-François Lussier du Service des ressources financières, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de Portneuf, les documents requis aux services internet affaires d'Hydro-Québec pour les factures et comptes de la commission scolaire et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;

D'AUTORISER Hydro-Québec à communiquer à Monsieur Jean-François Lussier, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires aux services internet affaires d'Hydro-Québec. Cette autorisation restera valide, à moins qu'elle ne soit révoquée par la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC172/18-19

10.2.2 INTÉGRATION DES FOLIOS AU SERVICE ACCÈS D AFFAIRES

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

que La Commission scolaire de Portneuf consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse populaire Desjardins de Donnacona, soient intégrés au service Accès D Affaires ;

que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire «Accès D Affaires Dossier entreprise» de la Commission scolaire de Portneuf s'appliquent nonobstant toute

convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire Accès D Affaires – Dossier entreprise», toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus ;

que Monsieur Jean-François Lussier, directeur du Service des ressources financières soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

que La Commission scolaire de Portneuf et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service Accès D Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses ou le où les folios et comptes sont détenus ;

que Monsieur Jean-François Lussier, directeur du Service des ressources financières soit autorisé à signer, pour et au nom du titulaire, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC173/18-19

10.2.3 DOSSIER ENTREPRISE – REVENU QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF

NEQ 8831850092 ID 1021324228

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu d'assemblée du conseil des commissaires

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR SYLVAIN LEFEBVRE-MATTE IL EST RÉSOLU QUE :

Lussier, Jean-François, directeur du Service des ressources financières,

Trois derniers chiffres du NAS 745

soit autorisé à

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Et d'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Considérant que tous les administrateurs de la Commission scolaire de Portneuf qui ont le droit de voter ont adopté la résolution et que la secrétaire générale a signé le présent document, la présente résolution entre en vigueur le 19 juin 2019. Un exemplaire de ce document est conservé au registre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC174/18-19

11.1 CESSION DE TERRAIN – ESPACE URBAIN SAINT-RAYMOND

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de rendre disponibles aux citoyens les immeubles et équipements de la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Raymond souhaite aménager un parc urbain d'environ 148 mètres carrés sur le terrain de la Commission scolaire, et ce, en face de l'école secondaire Louis-Jobin;

ATTENDU QUE l'article 3 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (chapitre I-13.3, r.7) indique une valeur qui excède 100 000 \$ pour requérir la permission du ministre comme condition de base;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée de la portion de terrain devant servir à l'espace urbain n'excède pas 100 000 \$,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, à faire une demande à la Direction générale des infrastructures scolaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'aliéner de gré à gré à la Ville de Saint-Raymond, pour une valeur d'un dollar, la portion de terrain pour ériger un parc urbain;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, et le président, monsieur David Montminy, à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC175/18-19

11.2.1 ENTRETIEN MÉNAGER À L'ECOLE LA SAUMONIERE (PAVILLON SAINT-LAURENT)

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'école La Saumonière (Pavillon St-Laurent) se terminera le 30 juin 2019 et doit être renouvelé ;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection des entreprises,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école La Saumonière (Pavillon St-Laurent) pour une durée de trois ans :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

JR Maintenance au montant de 84 027,00 \$ (avant taxes) pour l'année 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

DE DESIGNER le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Monsieur Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources matérielles, Monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC176/18-19

11.2.2 ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DES TROIS-SOURCES

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'école primaire des Trois-Sources se terminera le 30 juin 2019 et doit être renouvelé ;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection des entreprises,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école primaire des Trois-Sources pour une durée de trois ans :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

JR Maintenance au montant de 54 530,00 \$ (avant taxes) pour l'année 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

DE DESIGNER le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, monsieur Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources matérielles, monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC177/18-19

11.2.3 ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LA MORELLE ET À L'ÉCOLE PRIMAIRE DU PHARE-ET-ST-CHARLES-DE-GRONDINES

ATTENDU QUE les contrats d'entretien ménager de l'école primaire La Morelle ainsi que l'école primaire du Phare-et-St-Charles-de-Grondines (bâtiment St-Charles-de-Grondines) se termineront le 30 juin 2019 et doivent être renouvelés ;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection des entreprises ;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école primaire de la Morelle et à l'école du Phare-et-St-Charles-de-Grondines (bâtiment St-Charles-de-Grondines) pour une durée de trois ans :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

JR Maintenance au montant de 81 630,00 \$ (avant taxes) pour l'année 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

DE DESIGNER le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, monsieur Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources matérielles, monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC178/18-19

11.2.4 ENTRETIEN MÉNAGER – ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'École secondaire de St-Marc se terminera le 30 juin 2019 et doit être renouvelé ;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection des entreprises,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école secondaire de Saint-Marc pour une durée de trois ans :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Les Services ménagers Roy Ltée au montant de 115 137,14 \$ (avant taxes) pour l'année 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

DE DESIGNER le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Monsieur Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources

matérielles, Monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC179/18-19

11.3 APPEL D'OFFRES – CONTRÔLE D'ACCÈS DES ÉCOLES SECONDAIRES

ATTENDU la demande faite par le comité de parents de sécuriser l'accès aux écoles secondaires;

ATTENDU l'obligation de la Commission scolaire d'offrir un environnement sain et sécuritaire à leurs élèves, selon l'article 210.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection des entreprises,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat de contrôle d'accès des écoles secondaires :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Impact Alarme Inc. au montant de 120 103 \$ (avant taxes)

DE DESIGNER le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Monsieur Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources matérielles, Monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC180/18-19

11.4 DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU TERRAIN DE SOCCER DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-MARC POUR UNE PÉRIODE MINIMALE DE CINQ (5) ANS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières (ci-après la « Ville ») désire éclairer le terrain de soccer appartenant à l'École secondaire de Saint-Marc et en assumer les frais en y incluant des frais afférents tels que les sommes requises pour payer les services d'un électricien ainsi que pour entretenir et réparer les installations, au besoin ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a déposé une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf (ci-après le « Fonds ») ;

ATTENDU QUE pour pouvoir bénéficier de la subvention du Fonds, la Ville doit rencontrer certaines conditions à très court terme dont, notamment, obtenir la permission de la commission scolaire de Portneuf d'utiliser le terrain de soccer, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans ;

ATTENDU QU' actuellement, les protocoles d'ententes en vigueur entre la Ville et la Commission scolaire sont d'une durée d'une année, mais renouvelable ;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le protocole d'entente existant pour permettre d'ajuster la durée de l'autorisation pour que celle-ci soit de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du présent projet est à l'avantage de la Commission scolaire puisque cela permettra de prolonger les heures d'utilisation de son terrain de soccer;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire de Saint-Marc s'est déjà prononcé en faveur de ce projet,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

DE PERMETTRE l'amendement du protocole d'entente que celui-ci demeure en vigueur pour une durée de cinq (ans) avec possibilité de renouvellement;

DE MANDATER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, Monsieur Frédéric Pagé, à poser tout geste ou à signer toute entente avec la Ville de Saint-Marc-des-Carières et d'apporter les modifications nécessaires au protocole d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC181/18-19

12.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES FORMULÉES LORS DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT PUBLIC ET LORS DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE BIENS ET DE QUALIFICATION D'ENTREPRISE ET NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE CES PLAINTES

ATTENDU QUE Conformément à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (ci-après appelé « LCOP »), les organismes publics visés par la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, RLRQ, c. A-33.2.1 (ci-après appelé « LAMP ») ont l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes.

ATTENDU QUE Conformément aux mêmes dispositions, ces organismes ont l'obligation de nommer une personne responsable du traitement de ces plaintes.

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Portneuf est un organisme public assujetti à la LAMP et à la LCOP ;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu de nommer la personne occupant le poste de secrétaire général à titre de personne responsable du traitement des plaintes reçues en vertu de la LCOP et de la LAMP,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'ADOPTER la Procédure de traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public et lors d'un processus d'homologation de biens et de qualification d'entreprises

DE NOMMER la personne occupant le poste de secrétaire général comme personne responsable du traitement de ces plaintes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC182/18-19

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de la séance à 21 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention du représentant du comité de parent

- Il est mentionné de porter une attention particulière lors des prochaines affectations des directions d'établissement, car l'école des Trois-Sources a une nouvelle direction pour l'an prochain et cette situation se produit depuis 3 années consécutives.
- M. Benoit Bisson, représentant pour le secondaire, mentionne que 6 élèves inscrits au programme LCM, secondaire 3, ont été refusés pour l'an prochain dû aux contraintes liées à l'organisation scolaire. Il est mentionné de revoir l'organisation afin de pouvoir accepter tous les élèves qui répondent aux critères.

5.2 Intervention du représentant EHDA

- Il est mentionné que l'organisation des groupes pour les programmes particuliers devrait être à revoir pour faciliter l'intégration des élèves qui finissent par réintégrer les classes régulières. Ceux-ci ne peuvent obtenir leur place dû aux groupes déjà complets par les élèves réguliers.

10.3 Budget 2019-2020 – information

Monsieur Jean-François Lussier informe les membres de la mise à jour de certaines informations concernant le budget 2019-2020.

13.1 Suivi – Comité d'évaluation de la direction générale

Monsieur le commissaire, Sylvain Lefebvre-Matte, informe les membres que le comité est très satisfait de la nouvelle direction en place. Par ses objectifs et ses actions, le comité croit que celle-ci assurera un bel avenir pour l'organisation.

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, remercie les commissaires pour avoir permis à Mme Monique Delisle d'obtenir le poste de directrice générale adjointe afin de transférer les dossiers.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivis des résolutions ;
- 6.1 Politique de gestion des cadres ;
- 9.1 Politique relative à la santé et à la sécurité au travail ;
- 9.2 Plan d'effectifs – personnel de soutien ;
- 9.3 Plan d'effectifs – personnel professionnel ;
- 11.4 Plan – Lumières terrain de soccer ESSM ;
- 12.1.2 Procédure de traitement des plaintes LCOP.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE